



AVIS DE COURSE

**Régate Inter-Ligue Grand Prix Open Bic
Régate support pour le Championnat France
Flotte Collective Dériveur Solitaire
13 et 14 mai 2017
LAC de SANGUINET
Club de Voile de Sanguinet, 982 Av de Losa, 40460 SANGUINET
Grade 5A
Série : Open Bic**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux : **Open Bic**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, avant le **mercredi 10 mai 2017 minuit** en complétant le formulaire en ligne sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription

Montant par personne	Droits minorés (Cf. §3.2)	Droits Majorés (Cf. §3.2)
Jeunes	14€	20€

- 4.1 Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions (**mercredi 10 mai 2017 minuit**) devront acquitter, à la confirmation des inscriptions, les droits majorés.
- 4.2 Le club organise un dîner coureurs samedi 13/05/2017 soir vers 19H30 au Camping Lou Broustaricq. La participation est fixée à 14,00 € par personne. Merci de réserver vos place de repas sur le formulaire d'inscription en ligne <http://www.cvsanguinet.org/>

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	13 mai	09h30
Clôture des inscriptions	13 mai	12h00
Jauges et contrôles	sans objet	sans objet

Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
13 mai 2017	14H00	Toutes les séries
14 mai 2017	11H00	Toutes les séries

- 5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : **15h30**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées suivant les prescriptions fédérales

Les instructions de course et leurs annexes éventuelles seront disponibles sur le site web du club <http://www.cvsanguinet.org/> à partir du **10 mai 2017**.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand **4** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.



10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers..

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez consulter le site web du club

<http://www.cvsanguinet.org/> ou contacter le club cv.sanguinet@free.fr

Hébergement :

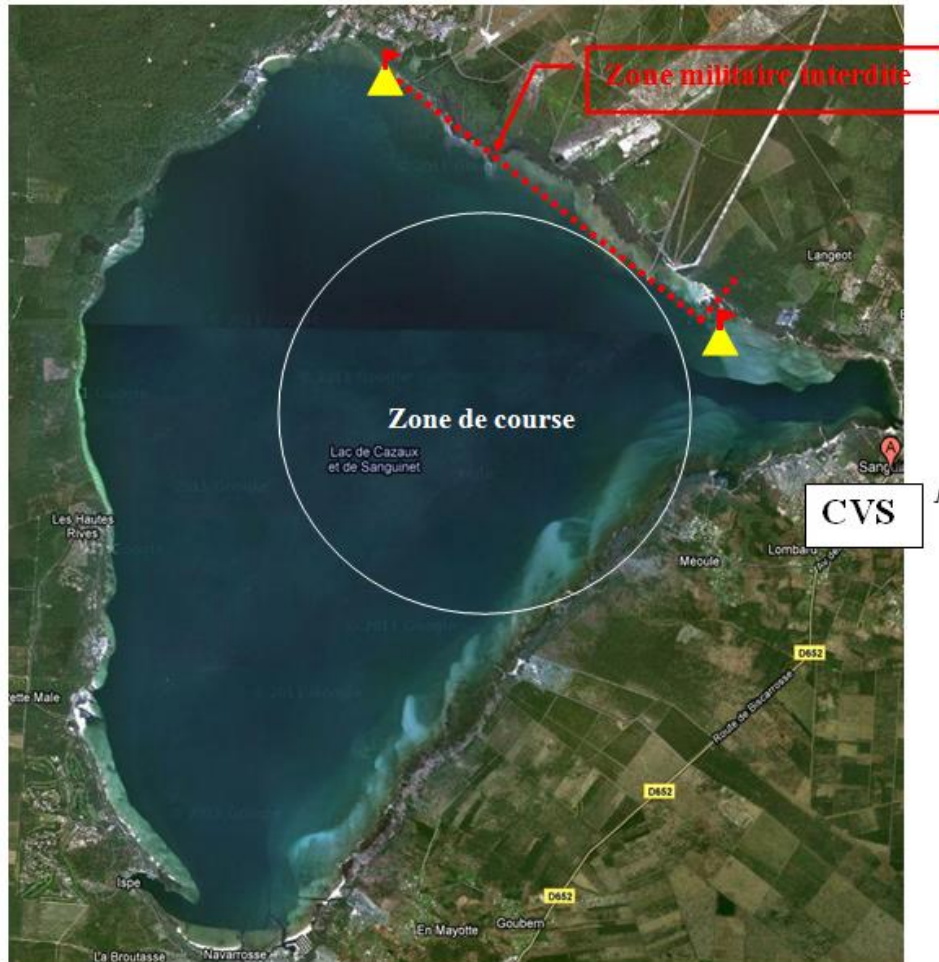
Le **Camping Lou Broustaricq** propose une offre spéciale pour l'occasion : la nuitée en bungalow à 16€ par personne, ménage du matin offert. Réservation sur le site du camping <http://www.lou-broustaricq.com/> en précisant "Régate Dériveurs du CVSanguinet".

Pour toute autre offre, contacter :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Camping : Les Oréades : contact@domaineslesoreades.fr
La Pinède : camping.la.pinede.sanguinet@orange.fr
- Aires de Camping-car gratuites à proximité du club.



ANNEXE A
Parcours et zone de course





CHAMPIONNAT DE LIGUE DE VOILE NOUVELLE AQUITAINE

ANNEXE B REGLEMENT DE SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES SUR FLOTTE COLLECTIVE SOLITAIRE OPEN ET GLISSE FILLES et GARCONS Sanguinet 13 et 14 mai 2017

1. MODE DE SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- 1.1 Les sélections au Championnat de France sont définies par la FFVoile et par la Ligue de Voile.
- 1.2 Pour 2017 la Ligue dispose d'1 quota par série (solitaire OPEN F et G, solitaire Glisse F et G).
- 1.3 Les sélections se feront sur l'épreuve SIL grade 5A de Sanguinet les 13 et 14 Mai 2017.
- 1.4 Les premiers de chaque série seront sélectionnés. Première fille et seconde fille, premier garçon et second garçon.

Les deux premiers garçons et les deux premières filles seront sélectionnés.

En cas de désistement ce seront les suivants au classement.

Comme la sélection pour les deux championnats se fait sur la même épreuve, Le premier et la première proposeront la série sur laquelle ils souhaitent participer au championnat. La CS définira, in fine, les sélectionnés.

Les coureurs souhaitant faire l'objet d'une demande d'invitation devront le faire par courrier ou mail dans la semaine suivant l'épreuve. La demande devra préciser la série souhaitée mais aussi également l'acceptation de courir quelle que soit la série proposée.

2. INSCRIPTIONS

- 2.1 Seuls peuvent participer à la sélection, les coureurs minimes 12,13 et 14 ans. (nés 2003 2004 2005).
- 2.2 Les coureurs doivent être licenciés 2017 dans la Nouvelle Aquitaine.

3. BATEAUX

L'épreuve de sélection se fera sur les bateaux des coureurs, Une mise à disposition exceptionnelle pourra être faite sous réserve d'en faire une demande Avant le 20 Avril 2017. Une caution de 100 Euro sera alors demandée ainsi que le règlement d'un forfait « Mise à dispo de matériel » de 45 Euros.

4. CALCULS DES POINTS

Le système de points à minima, RCV A 4.1, s'appliquera.

Chaque coureur recevra le nombre de points correspondants à sa place, indépendamment de sa catégorie (masculin ou féminin). Le classement sera fait par extraction sans re-calcul des points.

5. PARCOURS

Le parcours est défini en annexe des IC de l'épreuve

6. HOMOLOGATION

Pour être homologuée, l'épreuve sélective doit être arbitrée par des arbitres (président du Comité de course et président du jury) nommés par la Commission Régionale d'Arbitrage.